

Pascal Chevremont (ANJ) : « Je préfère des petites victoires à une révolution qui n'arrive jamais »

Pascal Chevremont / Président / Autorité nationale des jeux (ANJ)



Antoine DUGAST

Publié le 14 octobre 2026 . Lecture estimée : 10 min



Nommé en juin à la tête de l'Autorité nationale des jeux, Pascal Chevremont défend en entretien une régulation par étapes, sans réclamer de loi Evin. Il place l'identification des joueurs en point de vente parmi ses priorités et veut revoir le compte provisoire d'un mois.

En arrivant à la présidence de l'ANJ, en juin 2026, Pascal Chevremont est allé s'asseoir au 4e étage du siège, derrière un enquêteur de l'offre illégale. Comme il signe les ordres de blocage, il voulait comprendre comment se prépare chacun d'eux, procès-verbal de 50 pages compris. Il applique la même logique à ses autres dossiers, en partant des outils existants avant d'en réclamer de nouveaux.

Le 8 octobre 2026, au siège de l'ANJ, Pascal Chevremont fait partir son bilan de 2020. Cette année-là, l'[Autorité nationale des jeux](#) a récupéré la régulation de la FDJ et du PMU, 10 ans après la loi du 12 mai 2010. En 6 ans, elle s'est dotée d'outils qu'il compte faire durer et adapter à un secteur qui évolue très vite.



Entrée du siège de l'ANJ, où s'est déroulé l'entretien le 8 octobre 2026. Crédit : ANJ

Il se place dans la continuité de sa prédécesseure et utilisera les outils en place sans rupture, car la régulation est « un cycle long ». Sur la publicité, l'algorithme et les points de vente, il décrit la même démarche, faite d'étapes et de dialogue avec les acteurs du secteur.

Publicité : « Ce n'est pas nécessaire de faire une révolution »

Lors de son [audition du 17 juin](#), il avait écarté une loi Evin pour les jeux d'argent dans l'immédiat. Il tient le terme pour un « mot-valise » et préfère partir des outils existants. Les préfets peuvent par exemple interdire l'affichage publicitaire des jeux d'argent près des établissements scolaires. « Aucun n'a encore pris d'arrêté », relève-t-il. « Si l'on veut se servir de cet outil, il faut en faire la promotion », ajoute-t-il. Il juge donc inutile de « faire une révolution ».

En 2010, la publicité devait faire connaître l'offre légale pour détourner les joueurs de l'illégal. Depuis, le marché a mûri, notamment en ligne, et des marques fortes ont émergé. Il s'interroge donc sur l'intensité publicitaire, que le besoin de se faire connaître ne justifie plus.

Sur le volume publicitaire, Pascal Chevrement concède que la loi ne permet pas à l'ANJ d'agir de façon très contraignante. En janvier 2026, l'ANJ a demandé aux opérateurs de ne pas dépasser le budget global annoncé dans leur stratégie promotionnelle. Il dit répéter, depuis qu'il a été pressenti pour le poste, que les outils de l'ANJ devront être complétés. Après l'entretien, l'ANJ a précisé qu'il défendait toujours l'interdiction de la publicité pendant les matchs, dite « whistle to whistle ban ». Il envisage aussi un renforcement des pouvoirs de l'ANJ dans l'examen des stratégies promotionnelles.

En attendant, l'ANJ passe par le droit souple. Le 7 octobre, elle a renouvelé sa convention avec l'ARPP, élargie aux JONUM, et annoncé la révision des 4 chartes publicitaires de 2022.

Algorithme des joueurs excessifs : « Ça reste un gros chiffre »

Le 12 mai, l'ANJ a présenté son [algorithme de détection](#) : 600 000 joueurs excessifs, près de 7 fois les 89 000 déclarés par les opérateurs en 2025. Ces joueurs pèsent 60,6% du produit brut des jeux en ligne. Pour Pascal Chevrement, le modèle économique des opérateurs peut survivre à une baisse de cette part.

“ Les opérateurs peuvent continuer à gagner de l'argent avec des joueurs récréatifs, et c'est le modèle qu'une autorité de régulation se doit de porter. ”

Le président de l'ANJ vise la fréquence de jeu. La technologie permet, rappelle-t-il, de parier toutes les 3 secondes pendant un match. Il veut éviter que les joueurs deviennent, selon son mot, « frénétiques ». L'Autorité plaide ainsi pour des pauses dans la pratique de jeu.

Quant à l'algorithme, il attribue un score de risque unique à chaque joueur, chez chaque opérateur. Les 4,2 millions de joueurs recensés par l'ANJ en 2025 détiennent 6,1 millions de comptes. Les 600 000 joueurs ne comptent pas de doublons pour autant, précise l'ANJ. Ce chiffre recense les joueurs identifiés comme excessifs ou manifestement excessifs chez au moins un opérateur. L'objectif de l'ANJ est de faire baisser leur nombre, en dialogue avec les opérateurs.

Invité à un jeu de rôle proposé par notre rédaction, il fait face à un ministre de l'Industrie fictif, soucieux des rares champions rentables de la tech française. Dans ce scénario, les opérateurs devraient se débarrasser de 60% de leur chiffre d'affaires. Pascal Chevrement corrige d'abord le verbe : « On ne parle pas de se débarrasser, on dit désintensifier. » Il renvoie la place de ces entreprises à un débat au Parlement, puisque la loi de 2010 ne fixe aucun objectif de croissance du marché. « Sous cette régulation, des opérateurs se sont imposés par l'attractivité de leur offre », souligne-t-il.

Il dit n'avoir pas entendu les opérateurs se plaindre particulièrement. Il se demande si Betclic aurait lancé au début des années 2010 une campagne grand public sur le jeu responsable, comme après la Coupe du monde. Il y verrait le signe d'une maturité, construite dans le temps long de la régulation. Pour lui, la [sanction](#) des manquements aux obligations nourrit la légitimité de l'accompagnement des opérateurs.

Point de vente : l'identification par « petites victoires successives »

Dans un bar-tabac, une carte à gratter s'achète sans pièce d'identité, même par un mineur. En Finlande, le monopole Veikkaus impose l'identification pour tous ses jeux depuis janvier 2024, tickets à gratter compris. La Lituanie envisage une carte joueur obligatoire d'ici 2029. Pascal Chevrement reconnaît que le sujet est identifié depuis plusieurs années, et

précise qu'il ne voudrait « pas dire plusieurs décennies ».

Il mentionne le compte joueur créé par le PMU, peu développé au regard du nombre de joueurs, et un dialogue récurrent avec la FDJ sur le sujet. Il parle d'un héritage, celui d'un marché resté largement physique. Selon le bilan 2025 publié par l'ANJ le 16 avril 2026, le jeu en ligne ne pèse que 18,5% du produit brut des jeux en France. La loterie reposait sur des mises faibles et 2 ou 3 tirages par semaine. Cette offre peu intense rendait le besoin d'identification peu pressant, explique-t-il. Les jeux à tirages successifs comme Amigo ont rompu cet équilibre. L'ANJ a déjà pris des décisions pour espacer les tirages d'Amigo.

Il estime qu'il faut avancer sans attendre. Il a déjà fait savoir que l'identification en point de vente serait l'une des priorités du plan stratégique 2027-2029, que l'ANJ prépare.

“ Je préfère les petites victoires successives à un grand plan de la révolution qui n'arrive jamais. ”

Depuis 2020, l'ANJ demande chaque année davantage à la FDJ et au PMU pour protéger les mineurs en point de vente, fait-il valoir. Il privilégie les outils d'identification de l'Etat, par souci des libertés publiques, et entend procéder pas à pas.

Il veut aussi revoir le compte provisoire d'un mois, hérité de l'ouverture de 2010, quand les codes de validation arrivaient par courrier. Avec les outils disponibles en 2026, cette procédure assez inédite ne se justifie plus à ses yeux. Elle peut par exemple permettre à des mineurs de miser avant la vérification de leur compte. Il pense qu'il faudra une évolution réglementaire ou législative pour mieux lutter contre le jeu des [mineurs](#) et le blanchiment.

Casino en ligne : « Se préparer aux deux hypothèses »

Le casino en ligne relève du Parlement, où l'examen en séance du projet de loi de finances pour 2027 s'ouvre le 13 octobre à l'Assemblée nationale. La concertation n'a jamais repris depuis le retrait d'un amendement d'ouverture, en octobre 2024. Pour Pascal Chevremont, c'est la preuve que le sujet n'est pas simple.

L'ANJ se prépare donc à deux hypothèses, le statu quo ou une légalisation. Dans le second cas, elle réclamera des outils supplémentaires, comme en 2010, pour une activité où les addictions et le jeu excessif sont fréquents. Elle demandera au législateur d'examiner si les mesures prévues pousseront les opérateurs illégaux à se faire agréer. Il doute que tous le fassent. Il évoque, sans les nommer, des pays revenus en arrière après avoir légalisé, parce que l'illégal s'y maintenait. Il exclut qu'une légalisation serve de prétexte à un désarmement de la lutte contre l'offre illégale. (A lire : le [projet d'interdiction](#) du casino en ligne au Brésil.)

Banijay, maison mère de Betclac, a repris les 33 casinos de JOA le 6 juillet, et Merkur a signé le 17 septembre le rachat de Casigrangi. Faute d'avoir la régulation entière des casinos, l'ANJ regarde ces rachats sous l'angle de la prévention du jeu excessif. Son président attend des progrès sur ce point. Sur l'hypothèse d'offres hybrides entre jeu en ligne et casinos physiques, il dit n'avoir relevé pour l'instant aucune déclaration d'opérateur. Il examinera le sujet dans les plans d'action des opérateurs, si l'hypothèse se confirme.

Offre illégale : « J'appelle ça la préservation de l'Etat de droit »

Une [étude de la rédaction](#) des Enjeux, publiée le 14 septembre, montrait que 55% des 2 783 domaines bloqués répondaient encore. Pour l'ANJ, un nom de domaine qui répond ne suffit pas à justifier un blocage. L'enquêteur doit prouver, copies d'écran à l'appui, qu'un joueur peut créer un compte et parier, ce qui protège de potentiels recours.

Interrogé sur la lourdeur de la procédure face à un marché ultrarapide, il récus le mot : « J'appelle ça vraiment la préservation de l'Etat de droit. » L'ANJ industrialise déjà les blocages et cherche à aller plus loin, assure-t-il. Il se dit prêt à en présenter les gains de productivité « d'ici quelques mois ». Entre la création d'un site et son blocage, l'offre illégale restera toutefois accessible quelque temps aux joueurs français, admet-il. Il appelle donc les opérateurs agréés à prévenir leurs clients des risques des sites illégaux et à accompagner l'ANJ sur le volet de l'information.

En 2024, l'ANJ avait pris contact avec Polymarket, qui avait coupé les mises depuis la France. A l'approche de la Coupe du monde, les paris sportifs représentaient, selon lui, une part très importante de l'offre de la plateforme. Quand les équipes de l'Autorité ont proposé d'aller plus loin, il a validé tout de suite. L'ANJ a ordonné le [blocage complet](#) le 16 juillet, moins d'un mois après sa nomination. Si elle était restée en fonction, sa prédécesseuse aurait sans doute pris la même décision, pense-t-il. Il précise qu'une action judiciaire visait en parallèle l'illégalité de l'offre et les détournements de la [station météo](#) de Roissy-CDG.

Les engagements de Pascal Chevrement

- **Identification en point de vente** : une des priorités du plan stratégique 2027-2029.
- **Compte provisoire** : revoir le délai d'un mois pour valider un compte, par une évolution réglementaire ou législative.
- **Publicité** : obtenir de nouveaux outils.
- **Joueurs excessifs** : faire baisser leur nombre, en dialogue avec les opérateurs.
- **Offre illégale** : industrialiser davantage les blocages, pour gagner du temps et de la productivité.
- **Casino en ligne** : en cas de légalisation, réclamer des outils supplémentaires, sans relâcher la lutte contre l'offre illégale.
- **Rachats de casinos** : veiller à ce qu'ils améliorent la prévention du jeu excessif.

Propos édités pour la lisibilité.